



CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DU 9 AVRIL 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le **NEUF AVRIL** à **VINGT HEURES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé, en Mairie place de la Libération, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUYSSIÉ François, Maire.

PRÉSENTS : BOUYSSIÉ François - KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry – RATABOUL Gisèle – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – MASSOL Corinne – CALVIGNAC Lionel – SENAUX-OCHOA Stéphanie – OURZIK Mickaël – COURVEILLE Martine – BESOMBES Julien – BORIES Anne-Marie – CAUSSANEL Francis – MANUEL Christian – MONTES Céline – BLANQUET Marguerite – FIAMAZZO Matthieu – VIGUIER Guylène – HULIN Alexandre – STEFANI Patricia – VIGUIER Joël – BOUSQUET Jean-Louis – SANCHEZ Marie-Christine – SCHULTHEISS Pierre – AUZIECH Cécile – ANDRIEU Gweenaël – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine -

Ordre du Jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

I - Affaires Financières :

- | | |
|----------------|---|
| F.BOYSSIÉ | 1 – Actualisation du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) |
| F.BOYSSIÉ | 2 – Vote du Compte Financier Unique 2025 – Régie PV Solaire – budget annexe |
| F.BOYSSIÉ | 3 – Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget principal Ville |
| F.BOYSSIÉ | 4 – Modification du Rapport d'Orientation Budgétaire |
| F.BOYSSIÉ | 5 – Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Délégués |
| F.BOYSSIÉ | 6 – Majoration des indemnités de fonction des élus |
| L.CALVIGNAC | 7 – Attribution d'une subvention « Façade » |
| S.SENAUX-OCHOA | 8 – Avance de subvention à l'EJC |

II – Affaires Générales :

- | | |
|------------------|---|
| M.KULIFAJ-TESSON | 9 – Élection des Administrateurs élus au CCAS |
| M.KULIFAJ-TESSON | 10 – Élection des membres de la CAO |
| M.KULIFAJ-TESSON | 11 – Élection des membres de la DSP |
| M.KULIFAJ-TESSON | 12 – Composition des commissions municipales et désignation de représentants |
| F.BOYSSIÉ | 13 – Délégation à un Adjoint pour la signature d'actes notariés |
| F.BOYSSIÉ | 14 – Délégation à un Adjoint Prévention des conflits d'intérêts en Urbanisme |
| F.BOYSSIÉ | 15 – Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents indisponibles |
| S.SENAUX-OCHOA | 16 – Convention avec la FOL |
| M.COURVEILLE | 17 – Bail pour l'exploitation d'équipements de communications électroniques SFR |

III – Affaires Foncières :

- | | |
|--------------|--|
| M.COURVEILLE | 18 – Signature d'un contrat de prêt d'usage d'un commodat chemin de la Favarelle |
|--------------|--|

IV – Communications :

- | | |
|-----------|---|
| F.BOYSSIÉ | 19 – Déclaration de constitution d'un groupe politique : Groupe RN |
| F.BOYSSIÉ | 20 – Question orale groupe RN : demande d'info sur le marché hebdomadaire |
| F.BOYSSIÉ | 21 – Question orale groupe M.BOUSQUET : salle du Conseil Municipal |

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Mylène KULIFAJ-TESSON

Monsieur François BOUYSSIÉ, Maire, ouvre le deuxième conseil municipal de la mandature en justifiant les premières décisions prises. La première a été de rétablir l'éclairage public. La seconde, symbolique mais essentielle, a été la reconfiguration de la salle du conseil et des mariages. L'ancienne disposition en gradins, mise en place par la municipalité précédente, était critiquée pour nuire à l'échange, les élus se tournant le dos. La nouvelle organisation, autour d'une grande table, vise à favoriser un débat "serein, direct et transparent", permettant à chacun de se voir et de s'entendre.

Ce réaménagement a également pour but de rendre la salle plus polyvalente pour les mariages et autres réceptions. Un point crucial soulevé est l'amélioration de l'accessibilité, l'ancienne configuration rendait l'accès impossible pour un conseiller municipal en fauteuil roulant, qui peut désormais participer aux réunions de manière digne. Concernant les coûts, les travaux de dépose des gradins ont été réalisés en grande partie par les agents de la collectivité, n'engendrant pas de frais particuliers. Seul le revêtement de sol a nécessité un investissement.

Monsieur François BOUYSSIÉ propose ensuite de supprimer de l'ordre du jour le point n° 6, relatif à la majoration des indemnités de fonction. Bien que légale, Carmaux étant chef-lieu de canton, cette majoration est abandonnée. La décision a été prise de ne pas grever la collectivité dans son budget. L'enveloppe globale existante sera répartie entre les huit adjoints et les quatre nouveaux conseillers municipaux délégués, dont la fonction sera indemnisée.

Monsieur le Maire avant de débiter la séance, indique que le procès-verbal de la séance précédente qui a été transmis à l'ensemble des élus sera voté lors du prochain Conseil Municipal.

Un document est distribué aux élus pour recueillir des informations personnelles destinées à la DGFIP, afin de déterminer les membres de la commission de contrôle des impôts directs (CCID).

I – AFFAIRES FINANCIÈRES

1 – ACTUALISATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF) :

Le règlement budgétaire et financier est adopté à l'unanimité par les membres de l'assemblée délibérante.

Voir document déjà transmis.

2 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – Régie PV Solaire – budget annexe :

Conformément à la procédure, l'ancien maire, Monsieur Jean-Louis BOUSQUET est invité à quitter la salle durant ces deux votes.

Monsieur François BOUYSSIÉ soumet à l'approbation des élus le compte financier de la régie PV Solaire comme suit :

en Section d'exploitation :

Résultat antérieur reporté :	0,00 €
Dépenses 2025 :	259 382,47 €
Recettes 2025 :	355 541,51 €
Excédent propre à l'exercice 2025 :	+ 96 159,04 €
Résultat cumulé au 31/12/2025	+ 96 159,04 €

en Section d'investissement :

Résultat antérieur reporté de l'exercice 2025 :	+167 334,32 €
Dépenses 2025 :	363 403,65 €
Recettes 2025 :	251 898,61 €
Déficit propre à l'exercice 2025 :	- 111 505,04 €
Résultat cumulé au 31/12/2025	+ 55 829,28 €
RAR Dépenses 2025 :	59 201,07 €
RAR Recettes 2025 :	0,00 €
Déficit des RAR 2025 :	- 59 201,07 €

Monsieur Gwennaël ANDRIEU annonce l'abstention de son groupe sur ce sujet, n'étant pas en fonction à ce moment.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe PV Solaire, donne pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET ne prend pas part au vote.

Abstentions : ANDRIEU Gwennaël – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine

3 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – Budget principal Ville :

Monsieur François BOUYSSIÉ soumet aux voix le compte financier de la Ville comme suit :

en Section de FONCTIONNEMENT :

Résultat antérieur reporté :	+ 2 326 734,57 €
Dépenses 2025 :	11 554 320,82 €
Recettes 2025 :	12 147 316,65 €

Excédent propre à l'exercice 2025 : + 592 995,83 €

Résultat cumulé au 31/12/2025 2 919 730,40 €

en Section d' INVESTISSEMENT :

Résultat antérieur reporté de l'exercice 2024 : +201 612,93 €

Dépenses 2025 : 5 493 099,11 €

Recettes 2025 : 5 036 273,47 €

Déficit propre à l'exercice 2025 : - 456 825,64 €

Résultat cumulé au 31/12/2025 - 255 212,71 €

RAR Dépenses 2025 : 1 961 225,59 €

RAR Recettes 2025 : 1 748 824,11 €

Déficit des RAR 2025 : - 212 401,48 €

Pour le même motif précité, Monsieur Gwennael ANDRIEU et son groupe s'abstiendront sur ce sujet.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal de la Ville, donne pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET ne prend pas part au vote.

Abstentions : ANDRIEU Gweenael – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine

4 – MODIFICATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) ci-joint, modifié pour 2026, intègre les nouvelles orientations de la majorité. Celles-ci s'articulent autour de la maîtrise budgétaire, du vivre-ensemble et d'un cœur de ville attractif, de la sécurité (avec le recrutement de deux policiers municipaux), et de l'éducation et la jeunesse (avec un projet de Maison des jeunes, de l'art et de la culture).

Le rapport détaille les prévisions de recettes (3 010 197 €) et de dépenses. Les charges de personnel sont estimées à 7 100 000 €, en hausse de près de 4 %, et le coût du rétablissement de l'éclairage public est estimé à 120 000 € par an, un montant qui sera réduit par des investissements en éclairage LED (80 000 € prévus en 2026). La capacité d'autofinancement (CAF) est en baisse, et la dette s'élève à 7,12 millions d'euros.

Le budget d'investissement prévoit de finaliser les projets engagés et d'initier de nouvelles opérations, comme la réfection des toitures des salles de sport Rivenq et Durroux (305 000 €). Un point notable est l'ajout de 670 000 € pour solder les travaux des places Gambetta et Libération, une dépense non prévue dans les budgets précédents.

Monsieur Henri BALSSA, groupe de l'opposition soulève plusieurs points critiques : des incohérences chiffrées dans le rapport, un optimisme excessif sur la croissance et une situation fiscale contrainte avec un taux de taxe foncière déjà très élevé. Il s'inquiète de l'augmentation des charges de personnel (+130 000 € par rapport au ROB précédent) et de la trajectoire de la capacité d'autofinancement qui, selon lui, pourrait devenir négative. (voir ci-joint le détail de son intervention).

Monsieur Gwenaél ANDRIEU interroge le Maire sur les moyens de fonctionnement de la Police Municipale, à savoir si cette dernière sera armée.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET s'inquiète concernant l'autofinancement de la commune qui au vu des projets cités va devenir rapidement négatif. Il souligne l'urgence de s'interroger sur les dépenses de fonctionnement qui pèsent aujourd'hui lourdement sur le budget de la ville.

Monsieur François BOUYSSIÉ répond point par point, justifiant la hausse des charges de personnel par le recrutement des policiers municipaux et précisant que les nombreux départs à la retraite à venir offriront des marges de manœuvre. Il réaffirme son engagement de ne pas recourir à l'emprunt en 2026, de geler la fiscalité et de rechercher activement à améliorer la trésorerie dès 2027. Concernant la police municipale, il confirme qu'elle ne sera pas armée, son rôle étant axé sur la proximité et la prévention.

Le débat est acté à l'unanimité.

5 – INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS :

Monsieur François BOUYSSIÉ indique à l'assemblée que les indemnités de fonction des élus sont fixées comme suit : pour le maire, le taux est de 67,6 % de l'indice brut terminal ; pour les huit adjoints, il est de 25,59 % et pour les quatre nouveaux conseillers municipaux délégués, l'indemnité est fixée à 6 % de ce même indice. L'enveloppe globale demeure inchangée.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les indemnités de fonction des élus.

6 – MAJORATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ELUS :

Point abrogé

7 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « FAÇADE » :

Monsieur Lionel CALVIGNAC, Adjoint, fait savoir à l'assemblée qu'une subvention de 634,57 € est accordée à Monsieur DELLUS pour des travaux de réfection de façade au 16 rue de la Scierie, conformément au règlement en vigueur.

Monsieur François BOUYSSIÉ précise qu'à l'avenir, ces dossiers passeront systématiquement en commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée délibérante.

8 – AVANCE DE SUBVENTION A L'EJC ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION :

Madame Stéphanie SENAUX-OCHOA propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le versement d'une avance de 95 000 € à l'association Enfance Jeunesse du Carmausin (EJC), qui gère les activités périscolaires. Cette avance est versée sur une subvention totale de 195 000 € qui sera votée au budget primitif.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II – AFFAIRES GÉNÉRALES

Madame Mylène KULIFAJ-TESSON, 1ère Adjointe, précise à l'assemblée que les désignations des membres du CCAS, de la Commission Appel d'Offres (CAO) et de la commission Délégation de Service Public (CDSP) doivent obligatoirement faire l'objet d'une délibération individuelle. La désignation des membres en question s'effectue par scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, le Maire étant Président de droit de ces 3 commissions. Si les membres du Conseil Municipal sont d'accord, unanimement, se vote peut se dérouler à main-levée pour les listes entières proposées.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de procéder à un vote à main-levée pour le vote de ces 3 commissions.

9 – ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS AU CCAS :

Sept membres élus sont désignés pour siéger au conseil d'administration du CCAS, aux côtés du maire qui en est le président de droit. La liste suivante, incluant des membres de la majorité et de l'opposition, est adoptée à l'unanimité :

François BOUYSSIÉ - Président de droit
RATABOUL Gisèle – BORIES Anne-Marie – VIGUIER Guylène – SODRICH Thierry – MONTES Céline –
BOUSQUET Jean-Louis – GRANIER Marie -
Liste complémentaire :
SENAUX-OCHOA Stéphanie – BLANQUET Marguerite

10 – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CAO :

Les membres titulaires et suppléants de la CAO sont élus. Il est précisé que cette même composition s'appliquera à la commission de Délégation de Service Public (DSP) ainsi qu'à la commission MAPA (à titre consultatif). La liste suivante est adoptée à l'unanimité après une correction sur la position d'un titulaire et d'un suppléant de l'opposition.

François BOUYSSIÉ – Président de droit
Titulaires : CALVIGNAC Lionel – KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry – BOUSQUET Jean-louis –
BALSSA Henri -

Suppléants : RATABOUL Gisèle – SENAUX-OCHOA Stéphanie – CAUSSANEL Francis – SANCHEZ Marie-Christine –
ANDRIEU Gweenael -

11 – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CDSP :

Cette commission étant composée des mêmes membres que ceux de la CAO, ces derniers sont élus à l'unanimité.

12 – COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS : Voir liste ci-jointe

Madame Mylène KULIFAJ-TESSON indique à l'assemblée que la composition des commissions respecte une représentation de cinq membres de la majorité et d'un membre au moins pour chaque groupe d'opposition.

Monsieur Pierre SCHULTHEISS fait remarquer que la représentation au sein de la Régie du Pôle des Eaux est déterminé par le Conseil Communautaire et non pas le Conseil Municipal. Des représentants n'ont pas lieu de figurer sur cette liste qui est validée après cette remarque par un vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce que la liste détaillée des membres sera publiée sur le site de la ville.

13 – DÉLÉGATION A UN ADJOINT POUR LA SIGNATURE D'ACTES NOTARIÉS :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les différentes transactions foncières ou immobilières (parcelles, bâtiments, etc..) effectués par la Commune après validation par le Conseil Municipal, sont finalisées devant notaire par la signature d'un acte notariés en présence du Maire et des acquéreurs ou vendeurs.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner délégation de signature à Madame Mylène KULIFAJ-TESSON, 1ère Adjointe, afin que cette dernière puisse suppléer Monsieur le Maire en cas d'empêchement pour signer les actes notariés en question. Un arrêté de délégation de signature viendra acter cette mesure en suivant.

Ce choix est validé à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

14 – DÉLÉGATION A UN ADJOINT POUR LA PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS EN URBANISME :

L'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme stipule que si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, il ne peut délivrer l'autorisation correspondante. Il appartient alors au seul organe délibérant de la collectivité de désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Madame Mylène KULIFAJ-TESSON est désignée à l'unanimité pour délivrer ces autorisations d'urbanisme dans le cas où le Maire serait intéressé.

15 – RECRUTEMENT D’AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS MOMENTANÉMENT INDISPONIBLES :

Le Conseil Municipal décide unanimement d’autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l’article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique, pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

16 – CONVENTION AVEC LA FOL :

Madame Stéphanie SENAUX-OCHOA, Adjointe au Maire, indique à l’assemblée que la Fédération des Oeuvres Laïques du Tarn souhaite renouveler la convention avec la Ville de Carmaux pour une durée de 3 ans (2026-2029) à compter du 30 juin 2026. L’association s’engage à présenter 2 spectacles par an pour les écoles.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

17 – BAIL POUR L’EXPLOITATION D’EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES SFR :

Madame Martine COURVEILLE soumet au Conseil Municipal la signature d’un bail avec SFR pour l’installation d’équipements de communication dans le clocher de l’église. Le loyer annuel pour la commune est de 5 000 €. Une erreur sur le montant du loyer de l’affectataire dans le document (5 200 € au lieu de 4 000 €) est signalée et sera corrigée.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

III – AFFAIRES FONCIÈRES

18 – SIGNATURE D’UN CONTRAT DE PRÊT D’USAGE D’UN COMMODAT CHEMIN DE LA FAVARELLE :

Madame Martine COURVEILLE propose la signature d’un contrat de prêt à usage (commodat) avec Mme Sandrine Bouveau. Ce contrat à titre gratuit lui permet d’utiliser une partie d’une parcelle municipale, chemin de la Favarelle, pour accéder à sa propriété, en contrepartie de son entretien. La délibération est adoptée à l’unanimité.

IV – COMMUNICATIONS

19 – DÉCLARATION DE CONSTITUTION D’UN GROUPE POLITIQUE : GROUPE RN :

Le Conseil Municipal prend acte de la constitution d’un groupe politique par le Rassemblement National.

20 – QUESTION ORALE GROUPE DE MONSIEUR ANDRIEU : Demande d’information sur le marché hebdomadaire

Monsieur François BOUYSSIÉ confirme qu’une réflexion est en cours pour relocaliser le marché sur les places Jean Jaurès et Gambetta et rue de l’Hôtel de Ville. L’objectif est de sécuriser la zone, de redynamiser le passage devant les commerces sédentaires et de créer une continuité piétonne. Une consultation des forains est en cours, avec une réunion prévue le lendemain et la nouvelle organisation devrait être mise en place très rapidement. Une communication claire sera assurée via un plan détaillé.

21 – QUESTION ORALE GROUPE DE MONSIEUR BOUSQUET : Déconstruction de la salle du Conseil Municipal

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET, ancien maire, interpelle ensuite vivement le maire sur les premières décisions qu’il qualifie de “précipitées” et prises “avant d’avoir l’autorité légale”, citant le rétablissement de l’éclairage public et le démontage de la salle du conseil. Il accuse le nouveau maire de “caprices” et de renier ses engagements de dialogue.

Monsieur François BOUYSSIÉ répond fermement en réfutant l’illégalité des actions, celles-ci ayant été entreprises après son élection le 27 mars. Il réaffirme que la reconfiguration de la salle était un engagement de campagne symbolique pour restaurer des conditions de débat démocratique, permettre une meilleure accessibilité (notamment pour un élu en fauteuil) et que son coût était maîtrisé, les fauteuils étant stockés pour un projet futur de salle de spectacles.

Il exprime sa grande fierté d’avoir été installé Maire de Carmaux dans la salle François Mitterrand, un lieu chargé d’histoire et souligne l’honneur de présider cette séance du Conseil Municipal dans ce cadre emblématique dans cette configuration.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Intervention de Monsieur Henri BALSSA – point n° 4

Ce rapport d'orientation budgétaire modifié appelle plusieurs observations de notre part :

Des observations de forme tout d'abord car nous avons relevé un certain nombre d'incohérences :

- ainsi en page 6 au point 4 il est indiqué que « compte tenu de la baisse de la population en 2026, les dotations ont été évaluées au même niveau qu'en 2024. » ce qui est contredit par le montant figurant en dernière colonne du tableau puisqu'il mentionne une estimation de 3010197 € alors qu'en 2024 le montant réalisé était de 2818975 € soit un écart de 191222 €.

Vous nous direz d'ailleurs à ce sujet si vous disposez de nouvelles informations de la part des services de l'Etat pour proposer cette nouvelle estimation revue à la hausse.

-incohérence aussi page 12 car dans le paragraphe concernant la Dotation Générale de Fonctionnement vous notez une « population en très légère hausse » puis la ligne en dessous concernant la dotation de Solidarité Urbaine vous notez une population en « très légère baisse ».

Sauf erreur de ma part la population prise en compte est la même population DGF INSEE pour la même année de référence. Elle est donc soit en très légère hausse soit en très légère baisse mais elle ne peut pas être les deux.

Ensuite des observations de fond : sur le contexte économique international d'abord le rapport nous semble exagérément optimiste : la crise du moyen orient et ses conséquences sur le prix de l'énergie va certainement amenuiser encore la croissance attendue.

Également au niveau national, l'Etat semble s'orienter à nouveau vers des projets d'encadrement et une contractualisation avec les collectivités quant à leur niveau de dépenses de fonctionnement : j'en veux pour preuve la note de synthèse du Haut-commissariat à la stratégie et au plan auprès du premier ministre d'avril 2026 qui préconise que l'État s'engagerait par contrat sur « des soutiens financiers » d'une durée d'au moins trois ans et les collectivités sur « une trajectoire de dépenses et d'économies ».

Pour notre ville nous ne pouvons guère espérer un accroissement des dotations de l'Etat et il faudra sans doute subir des réductions dans les années à venir.

Pour ce qui concerne les produits fiscaux nous sommes dans une situation tout à fait contrainte puisque nos principales recettes sont constituées par la Taxe Foncière sur le Propriété bâties dont le taux à Carmaux est déjà très élevé : 59.72 %. Pour mémoire la moyenne de la strate est à 41.10 %. Nous sommes plus de 18 points au-dessus. Pour information j'ai relevé 35.72 % à Gaillac, 44.78 % à Graulhet. On ne peut guère faire varier ce taux et espérer de recettes supplémentaires conséquentes pour la commune. Quant aux bases elles sont historiquement faibles sur notre ville.

Dans les dépenses de fonctionnement vous estimez les dépenses liées au personnel à 7 100 000 € soit une hausse de près de 4 %. Dans le précédent rapport d'orientation budgétaire du 4 mars dernier cette estimation de dépenses n'était que de 6 970 000 € soit une différence de 130 000 €. Vous conservez les mêmes justifications que dans le rapport du 4 mars (notamment la hausse des cotisations de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) mais on n'a pas d'explication particulière sur ces 130 000 € supplémentaire.

Je voudrais aussi rappeler que dans son rapport définitif d'observation portant sur la ville de Carmaux de 2021, il était indiqué que « Une vague importante de départs en retraite devrait intervenir à l'horizon 2025 sur plusieurs années ». Il y aurait là une opportunité pour examiner la pertinence de remplacement ou de non-remplacement des personnels partant en retraite.

Sur les charges à caractère général, on subira inévitablement l'impact de la hausse des prix de l'Énergie en raison de la crise actuelle. Ce poste sera à surveiller. Le remboursement par la SCIC OYA du capital détenu précédemment par la ville dans Ene'o, servira certes à financer le surcout de l'éclairage nocturne, mais l'issue ? Il sera important de prévoir l'investissement pour le remplacement de l'éclairage traditionnel par les LED plus économiques.

Sur les charges de gestion courantes vous estimez quelles s'établiront à 1 300 000 € soit 50000€ de plus que dans le rapport du 4 mars. Une source d'économies pourrait être trouvée en ne choisissant pas le taux maximum des indemnités du maire et des adjoints et délégués dont nous aurons à délibérer dans un instant.

Sur notre capacité d'autofinancement ou épargne nette, vous aviez relevé, Monsieur le Maire, alors que vous étiez conseiller municipal d'opposition que celle-ci diminuait de façon inquiétante dans notre commune. Déjà en 2021 dans le rapport de la Chambre régionale des comptes il était relevé que « la Capacité d'autofinancement est en baisse sur la période examinée (exercices 2015 et suivants) » cette baisse s'est accentuée depuis et cela obligera notre collectivité à un recours plus important à l'emprunt pour financer les projets nouveaux qui seront ceux de notre ville et donc de nouveaux intérêts de la dette qui réduiront d'autant notre épargne nette. Nouveaux services qui engendreront fatalement un accroissement des dépenses de personnel et des charges à caractère général, et en conséquence là aussi une diminution de notre épargne nette. Il faudra donc faire des choix pour ne pas aggraver cette trajectoire inquiétante.

Sur la dette de la ville vous faisiez à juste titre remarquer dans un précédent conseil municipal que la dette du budget annexe Photovoltaïque n'était pas intégrée dans le calcul du taux de désendettement de notre collectivité. Cela donnerait une idée plus juste de l'endettement réel de notre collectivité. De plus vous aurez noté que depuis la loi du 30 avril 2025 portant actualisation de la nomenclature comptable M 57 l'obligation de constituer un budget annexe pour le suivi d'un projet d'installation de production d'énergies renouvelables, a été supprimée. Cette activité peut ainsi désormais être suivie au sein du budget principal M57 de la collectivité : la constitution du budget annexe devient facultative.

La capacité de désendettement de la commune est d'environ 7 ans ce qui serait satisfaisant mais avec le budget annexe on est plus proche des 9 ans ce qui impactera les négociations avec les financeurs pour les emprunts futurs.

